

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DGRI 3 Convention avec la Cité Internationale des Arts et l'Institut français d'Alger pour le projet d'exposition sur la jeune photographie algérienne.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer une convention de coopération avec la Cité Internationale des Arts et l'Institut français d'Alger ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec la Cité Internationale des Arts et l'Institut français d'Alger la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, qui régit les modalités d'intervention de chaque partenaire pour l'organisation de l'exposition sur la jeune photographie algérienne.

Article 2 : La dépense concernant la partie Ville de Paris sera imputée sur le chapitre 11 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Anne HIDALGO